Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 022-200076594-20261005-2026_0034-DE

Dinan Léhon
CCAS

EXTRAIT N° 2026/034

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an **DEUX MILLE VINGT SIX**, le **cinq octobre**, le Conseil d'Administration s'est réuni en séance extraordinaire, sous la présidence de M. Didier LECHIEN – Président du CCAS.

Membres présents : Didier LECHIEN, Chantal BOULOUX, Didier DERU, Stella CORBES, Nathalie MALIDOR, Lydie PATRY, Marina BADOUAL, Christelle BOUVIER, Sylvie ADAM, Sergine MASSON, Xavier LE ROUX, Annie MERDRIGNAC, Jean-François THOMAS

Membres excusés : Alain VOYET

Membres absents : Valérie MULLER

Personnes également présentes : Françoise RENOU, Pascale JOLY, Marion TAHIER, Stéphanie BERREST, Johanna LE BRUN, Audrey BERNARD

Objet : Projet d'ouverture d'un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) au sein de l'EHPAD Le Connétable en coopération avec la résidence Yves BLANCHOT.

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code de l'action sociale et des familles (CASF), et notamment ses articles L. 312-1, L. 313-1-1 et suivants relatifs aux autorisations des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
Vu les orientations du plan national ou des stratégies régionales de santé concernant le déploiement des structures spécifiques pour la prise en charge des maladies neurodégénératives ;

Considérant le projet d'établissement de la résidence Yves BLANCHOT, géré par le CCAS de DINAN, et la volonté d'améliorer l'accompagnement des résidents atteints de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés associés à des troubles du comportement modérés ;
Considérant que l'ouverture d'un PASA d'une capacité de 12 places permettra d'offrir en journée des activités sociales et thérapeutiques dans un espace aménagé et sécurisé, tout en maintenant les résidents dans leur lieu de vie ordinaire ;

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 022-200076594-20261005-2026_0034-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le projet de création et l'ouverture d'un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) d'une capacité de 12 places au sein de l'EHPAD Le Connétable en coopération avec la résidence Yves BLANCHOT.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à DINAN, le 5 octobre 2026

Le Président du CCAS,
Didier LECHIEN
Et par délégation,
la Vice-présidente,
Nathalie MALIDOR

Dinan CCAS